Et la cause de ce desordre procedoit de ce que les principaux de la flotte auec la pluspart des Officiers estoient de la religion pretendue & * reformée, lesquels auoient esté ozés iusques-là que de chanter de nouueau leurs Marottes, pendant qu'un de nos Freres disoit la Saincte Messe à la Traicte, pour l'interrompre, ou le contrarier ce sembloit, tellement que ce n'estoit pas le moyen de planter la foy où les chefs principaux estoient contraires à la mesme foy, mais plustot une confusion de croyance aux Sauuages, qui s'apperceuoient desia de nos differentes manieres de seruir Dieu, disans que les uns faisoient le signe de la Croix, & les autres non.

Ie dressay donc des memoires lesquels ie presentay à ce Seigneur Duc, qui en desira la lecture & estre luy mesme le gardien de mes cayers pour les presenter à son conseil, auquel il me pria d'assister, mais qui eut tant de remise, qu'à la fin ie ne m'y pû trouuer pour quelque affaire particuliere qui me furuint, & à mon deffaut le Pere Irenée y accompagna nostre R. P. Prouincial qui y receut contentement.

862 || Neantmoins à peine l'ordre necessaire est-il estably par ce Seigneur Duc en son conseil, qu'il est mandé pour le seruice du Roy dans ses gouuernemens, c'est ce qui l'obligea, outre ses autres grandes & serieuses charges, de se dessaire de la Viceroyauté du Canada entre les mains de Monseigneur le Duc de Vantadour, son nepueu, lequel suiuant l'intention dudit Seigneur son oncle, nous fit l'honneur de nous communiquer ses pieux desseins & la volonté qu'il auoit d'establir de grandes colonies dans le païs, si le